

Légation

SUISSE.

N° 32.

Confidentiel.

circulation
20.4.81. *[Signature]*

Neuchâtel le 18. Avril 1871.

72

[Signature]
[Signature]

Monsieur le Président

J'ai eu avant hier la visite de M^r Spörri
ancien Consul Suisse à Mulhouse et comme vous le
savez un des adversaires acharnés des admissions tempo-
raires pour la toile écrue. Il se trouve à Versailles
comme délégué pour obtenir du Gouvernement français
la libre circulation des produits de l'Alsace en France,
interdite provisoirement par une mesure de l'administration
des douanes.

M^r Spörri s'efforce de m'expliquer les intérêts que
la Suisse aurait à ce que la partie méridionale de l'Alsace
avec Mulhouse reste en France. — Je lui ai répondu
que les autorités Suisses ne partagent pas seulement
cette opinion, mais qu'elles auraient préféré de beaucoup
que toute l'Alsace restât territoire français. — Il m'a
dit alors qu'il se rendra avec ses collègues de la légation
alsacienne de Versailles à Bruxelles pour agir dans

Monsieur
Monsieur Schenk
Président de la Confédération Suisse
à Borne



S'intéressent de Mulhouse, auprès des plénipotentiaires des deux pays.

J'ai pu voir, dans mon entretien avec M^r Spörri, que le motif principal qui fait désirer à Mulhouse ~~de devenir~~ encore plutôt allemande que Suisse est dans le fait qu'ils habitent de cette ville trouveraient plutôt pour leur industrie la protection à laquelle ils tiennent avant tout plutôt par l'annexion à l'Allemagne que par l'annexion à la Suisse.

J'ai répondu à M^r Spörri que la Suisse n'aurait jamais l'intention de profiter des désastres de la France pour obtenir une extension de son territoire. Ce que la Suisse demande c'est une garantie pour le transit par l'Alsace et une rectification de la frontière conforme à ses intérêts commerciaux et militaires.

D'après les renseignements que m'a donné M^r Spörri les délégués de Mulhouse ont réussi d'obtenir provisoirement la libre importation ~~des produits~~ de leurs marchandises en France jusqu'à la conclusion de la paix.

Mais cela ne suffit pas à ces Messieurs, trop gâtés par les avantages de la protection, et ils cherchent à s'assurer en outre cette même faculté au moins pour trois ans après la conclusion de la paix.

L'un des principaux buts de leur voyage à Bruxelles tend à
 obtenir une stipulation dans ce sens dans le traité définitif de
 paix. — M^r Spörri m'a tenu un mémoire dont il est le
 rédacteur et qui contient des données statistiques très intéressantes
 sur l'industrie alsacienne pour constater la concurrence
 dangereuse que l'Alsace ferait à l'industrie allemande si
 les contrées essentiellement industrielles de l'Alsace devaient être
 annexées à l'Allemagne. M^r Spörri en me remettant ce
 mémoire a ajouté qu'il ne le remet qu'à moi personnellement
 parce qu'il ne désire pas qu'on en parle en aucun
 sens dans les journaux. Je ne veux pas cependant
 m'abstenir de le transmettre au Conseil Fédéral, mais
 dans le même sens et avec la même restriction que j'ai
 reçu moi-même ce mémoire. Il est toujours d'un grand intérêt
 pour les autorités suisses d'être bien informées de tout
 ce qui se passe sur le terrain de l'industrie dans cette
 partie de la France en vue de la concurrence que l'industrie
 de l'Alsace a toujours faite et fera encore aux industriels
 suisses dans leur commerce avec la France et avec l'Allemagne.
 Ils ne tendent à rien moins qu'à obtenir pour les produits
 de leur fabrication, pour quelques années du moins, la
 libre importation de leurs marchandises aussi bien en
 France qu'en Allemagne. J'ai eu l'occasion de parler

2830
Bundesrath vom 23. Juni 1871
Paris 15. 6. 71
A. C.

hier sur cette question avec des représentants de l'Assemblée Nationale qui étaient autrefois membres de la Commission d'enquête sur l'importation temporaire, entre autres avec M^r Johnston (gendre de feu Dussier banquier suisse) député de Bordeaux. Il m'a dit que je pourrais être sûr que les industriels français s'opposeraient de toutes leurs forces à cette position privilégiée que les industriels de Mulhouse voudraient se créer. Quant ils trouvent équitable qu'on leur accorde contre des certificats d'origine, l'importation en franchise jus qu'à la conclusion définitive de la paix autant on s'étonnerait en voyant de laisser subsister cette faveur après l'annexion définitive de l'Alsace à l'Allemagne. Veuillez regarder cette communication comme confidentielle et agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Proposition: ad acta.
22. VI. 71.
Sunt.

Le Ministre de la Conféd. ^{suiss.}
Klm

Part fait.

La situation militaire n'est pas sensiblement changée. M^r Picard a donné hier à l'Assemblée Nationale connaissance de l'occupation du château de Bécin enlevé avec beaucoup d'entrain par les troupes du gouvernement. Le second blocus de Paris est établi par l'occupation de la ligne du chemin-de-fer d'Orléans et il paraît que les troupes allemandes ont des ordres de favoriser ce nouvel investissement. Il arrive tous les jours de nouvelles troupes venant de l'Allemagne et on établit de nouvelles batteries avec des canons de gros calibre pour une attaque de brève durée que le moment favorable se présentera. Le projet de loi sur les loyers a provoqué une discussion générale très longue que nous touchons dans l'après-midi d'aujourd'hui. Beaucoup de membres de l'Assemblée nationale ne sont pas contents de cette lenteur dans les opérations militaires mais le plan de Thiers que je vous ai exposé dans une autre lettre prévaut toujours encore.